Paris le 10 novembre 2016,

Madame, Monsieur le Maire,

Le tourisme itinérant est devenu aujourd'hui un mode de loisir apprécié de nos concitoyens. En effet, ils sont plus de 500 000 à posséder un camping-car ou une caravane. Ils effectuent en moyenne
14 000 km par an et, pour beaucoup, uniquement dans l’hexagone. Ils apprécient de rester en moyenne une trentaine d’heures sur place pour profiter des musées, curiosités, visites et commerçants des villes où ils font une halte. Ils y dépensent en moyenne 50 € par équipage. Par conséquent, c’est une population touristique à ne pas négliger.

Malheureusement, force est de constater que l’accueil dans certaines communes n’est pas à la hauteur du bénéfice qu’elles pourraient tirer à favoriser ce type de tourisme. Le stationnement de ces véhicules de loisir sur la voie publique est quelquefois source de tension et de problèmes. C’est pourquoi, la FFCC met en avant gratuitement les communes accueillantes sur son Guide Officiel Camping Caravaning, sorte de référentiel pour les amateurs du tourisme de plein air.

Le principe est simple, les communes qui offrent des facilités particulières de stationnement (hors des terrains de campings) pour un arrêt de quelques heures en un lieu précis : parc, place, champ de foire, etc. sont listées. Ainsi, elles sont facilement repérables. C’est le moyen, pour les amateurs du tourisme de plein air, d’apprécier ces villes, leurs commerces et pourquoi pas même de décider d’y revenir pour un plus long séjour.

Nous serions heureux que vous participiez à cette démarche d’accueil et de voir votre commune répertoriée dans cette liste. Pour ce faire, merci de retourner le questionnaire ci-après dument rempli par mail à l'adresse suivante : sandrine.denis@ffcc.fr

Restant à votre entière disposition pour échanger avec vous sur la pratique du caravaning et du camping-car, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur le Maire, l’expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Gérard Couté.

Participation à l’opération

**Stationnement des véhicules de loisirs dans les villes pour une durée limité**

**(achats ou visite de ville – Hors terrains de camping) – insertion gratuite**

CODE POSTAL…………………………………………………

VILLE / COMMUNE……………………………………………..

EMAIL……………………………………………………………

Lieu de stationnement autorisé (hors terrain de camping)…………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………….

……………………………………………………………………………………………………………….

Nombres d’emplacements prévus…………………………………………………………………………...

……………………………………………………………………………………………………………….

……………………………………………………………………………………………………………….

Accès recommandé………………………………………………………………………………………….

……………………………………………………………………………………………………………….

Signalisation particulière mise en place……………………………………………………………………...

……………………………………………………………………………………………………………….

*Pour faciliter la circulation des ensembles ou véhicules longs, il est indispensable que les départs et arrivées ne nécessitent pas de marche arrière. Ainsi, il n’y aura pas de manœuvre susceptible de perturber le trafic.*

Date :…………………………………………………

Le Maire : ……………………………………………

À retourner à la FFCC – 78 rue de Rivoli – 75004 Paris ou sandrine.denis@ffcc.fr

**Dernier délai pour insertion : le 26 novembre 2016**